

PAR COURRIEL

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 21 mai 2024 le député des Îles-de-la-Madeleine inscrivait au feuillet des questions à propos d'un contingent particulier réservé aux étudiants en médecine se prédestinant à une pratique régionale.

Ces questions comprennent des extraits du mémoire qui a été préalablement transmis au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) par la Fédération médicale étudiante du Québec (FMEQ), intitulé « Combiner quantité et qualité. La formation médicale délocalisée. Comme réponse à la hausse des admissions et à la pénurie des médecins ». Il s'agit des questions suivantes :

- Est-ce que dans le contexte universitaire québécois, il est considéré de créer un nouveau contingent particulier réservé aux étudiants se prédestinant à une pratique régionale?

Quelles autres options sont considérées afin d'augmenter le nombre de médecins en région rurale?

En réponse à la première question, le MSSS, en collaboration avec le ministère de l'Enseignement supérieur a mandaté un groupe de travail provincial, comprenant un représentant de la FMEQ. Son mandat est de mettre en place des mesures favorisant la représentation régionale au sein des cohortes des campus délocalisés.

Un des livrables est de majorer la bonification de la cote R à +1 dans les quatre facultés de médecine pour les étudiants provenant des régions désignées, et ce, d'ici la rentrée universitaire 2025-2026. La Politique doctorale a été modifiée en conséquence. La modification est déjà effective dans trois des quatre facultés de médecine du Québec.

... 2

De plus, le MSSS a mandaté une équipe de recherche afin d'évaluer l'impact des mesures positives telles que la bonification de la cote R, les campus délocalisés et les groupes de médecine de famille universitaires (GMF-U) en région sur l'admission et le parcours des étudiants en provenance des régions. Parmi les mesures positives dont l'impact sera évalué, citons, à titre d'exemple, les initiatives entreprises par la Faculté de médecine de l'Université McGill afin de stimuler l'admission régionale au campus Outaouais.

La faculté de médecine réserve un seuil minimal de 33 % des offres d'admission au campus Outaouais à des personnes ayant indiqué ce campus comme leur premier choix d'études. Ce seuil a été dépassé cette année avec 50 % des offres répondant à ces critères. Une telle mesure facilite l'admission des étudiants qui ont mis le campus Outaouais comme premier choix et leur permet de passer avant des candidats mieux classés, considérant que les étudiants originaires de l'Outaouais et des régions contiguës sont beaucoup plus susceptibles de prioriser le campus de Gatineau.

De plus, le groupe de travail s'affaire à faciliter l'accès aux données de l'admission en médecine à l'équipe de recherche mandatée afin d'évaluer la pertinence et la faisabilité de créer un contingent particulier pour les étudiants provenant des régions éloignées. Ceci comprend la définition de la composition du contingent et son importance par rapport au contingent régulier.

En réponse à la deuxième question, mentionnons quelques initiatives ministérielles visant à augmenter le nombre de médecins en région rurale :

- **Le programme de soutien aux régions pour le recrutement d'omnipraticiens et de spécialistes (SARROS)** : le programme des stages d'été SARROS offre aux étudiants en médecine la possibilité de découvrir les régions éloignées et de les initier au mode de pratique médicale en région.
- **Le Programme de formation médicale décentralisée (PFMD)** : favorise la réalisation de stages d'externat et de stages de résidence dans les milieux situés à l'extérieur des régions universitaires du Québec.
- **Le Programme de bourses d'études en médecine pour les étudiants intéressés par la pratique en territoire désigné (éloigné ou isolé)** : le MSSS offre annuellement des bourses d'études aux étudiants en médecine ou en résidence et qui ont un intérêt pour la pratique médicale en médecine familiale dans un territoire désigné.
- **Le groupe de travail sur la médecine de famille en région** : ce groupe a pour mandat de développer des stratégies visant à améliorer l'attraction et la rétention des médecins de famille dans les régions insuffisamment pourvues d'effectifs médicaux.

- **Les plans régionaux d’effectifs médicaux en médecine de famille (PREM) et les Plans d’effectifs médicaux (PEM) des établissements pour les autres spécialités** : les PREM et les PEM ont pour objectif de répartir géographiquement et équitablement les effectifs médicaux en médecine de famille et dans les autres spécialités dans toutes les régions du Québec.

Veillez agréer, cher collègue, l’expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Christian Dubé

N/Réf. : 24-MS-00287-003